

APPEL

UN PROJET SOLIDAIRE POUR

La création d'une force civile internationale de protection de la population palestinienne

ECCP
9, quai du Commerce
1000 Bruxelles
tél. : 00 32 2 223 07 56
fax : 00 32 2 250 12 63e-mail : abp.eccp@euronet.be

mars 2002

En bref...

La guerre qu'Israël mène en Palestine a des conséquences tragiques pour les populations palestiniennes : économie sous embargo, villes et villages isolés, 20.000 blessés, plus de 800 morts, tel en est le lourd bilan.

L'appel à faire appliquer les conventions internationales ratifiées par Israël et tous les Etats européens, en particulier la Quatrième convention de Genève pour la protection de la population civile palestinienne, n'a pas été entendu.

Aussi avons-nous décidé, avec des associations citoyennes, de nombreuses organisations sociales, des ONG, les Eglises de lancer et développer durant les mois à venir une vaste chaîne de solidarité humaine afin de nous constituer en force symbolique d'interposition et ainsi offrir protection et observateurs aux populations civiles palestiniennes.
Nous vous présentons ci-après le dossier détaillé de notre initiative.

Si vous souhaitez sans attendre participer à la chaîne de la Paix que nous organisons pour cette fin d'année, contactez-nous dès aujourd'hui.

Contacts :

Bruxelles :

ECCP

9 quai du Commerce

1000 Bruxelles

tél. 00 32 2 223 07 56

fax : 00 32 2 250 12 63

e-mail : abp.eccp@euronet.be

France:

Association France Palestine Solidarité

21ter, Rue Voltaire

75011 Paris

tel : 00 33 1 43 72 15 79

fax : 00 33 1 43 72 07 25

e-mail : amfpafp@club-internet.fr

Italie:

Donne in Nero

Luisa Morgantini

lmorgantini@europarl.eu.int

Suisse :

Collectif Urgence Palestine

www.urgencepalestine.ch

mail : webmaster@urgencepalestine.ch

LA FORCE CIVILE INTERNATIONALE DE PROTECTION DE LA POPULATION PALESTINIENNE - ORGANISATION EUROPEENNE -

Proposition de plate-forme aux associations et groupes de personnes désireux de rejoindre la force civile internationale de protection de la population palestinienne.

1. LE CONTEXTE DE LA DEUXIEME INTIFADA

Le 28 septembre 2001, nous commémorons le premier anniversaire du début de l'Intifada d'« Al Aqsa », le second soulèvement du peuple palestinien contre l'occupation militaire israélienne, tournant décisif dans le conflit israélo-palestinien. En effet, le cycle de la violence, amorcé au lendemain de l'expédition d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées / Mont du Temple, a pris des proportions terribles. L'élection, en février dernier, du même Ariel Sharon à la tête d'un gouvernement marqué fortement par l'influence de l'extrême droite, a fini de ruiner les espoirs d'un retour à la raison et aux négociations pour une paix juste et durable au Proche-Orient.

La spirale de la violence dans laquelle s'enfoncent les peuples palestinien et israélien signe l'anéantissement du processus de paix engagé avec la signature des accords d'Oslo en 1993.

Cette deuxième Intifada traduisait le désespoir du peuple palestinien, après sept ans de processus d'Oslo, devant le redoublement de la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, l'asphyxie de son économie par les bouclages des territoires et les nombreuses entraves à sa liberté de déplacement, et trente ans d'une humiliante occupation militaire israélienne.

L'évolution récente de la situation donne à craindre qu'un point de rupture soit bientôt atteint. Sans un changement majeur et radical dans le regard que la communauté internationale porte sur le conflit dans cette région du Moyen-Orient, nous courons tout droit à la catastrophe. Les terribles attentats du 11 septembre dernier à New York ont provoqué une remise en cause profonde de l'articulation des relations internationales et le Proche-Orient y occupe toujours une position centrale.

Le climat de violence qui ne cesse de s'aggraver a eu pour double conséquence de radicaliser les opinions publiques israélienne et palestinienne et de plonger les territoires palestiniens occupés dans une situation dramatique. La répression de l'actuelle Intifada est avant tout un drame humain qui touche les deux peuples, palestinien et israélien. Mais il s'agit également d'une guerre implacable menée par l'Etat d'Israël contre le peuple palestinien auquel rien n'est épargné pour écraser sa résistance contre l'occupation : bouclages des territoires, couvre-feux dans les villes et villages palestiniens, bombardements d'avions F-16, destructions de maisons et d'oliveraies centenaires, dévastation de champs, assassinats politiques, humiliations aux points de contrôle, emprisonnement et torture d'enfants...

Au 22 août 2001, le bilan était déjà de 633 Palestiniens et Palestiniennes tués : 30% avaient moins de 18 ans. La plupart d'entre eux étaient des civils et 58% sont décédés hors de situations de confrontation avec l'armée israélienne, par assassinats politiques, lors de raids de colons, de bombardements, de tirs de «snipers», etc... Le nombre de blessés est de plus de 20.000, dont 1.500 resteront handicapés à vie. 80% de ces blessés ont été atteints à la tête ou dans la partie supérieure du corps. Ceci balaie les allégations israéliennes de simple « riposte » aux violences des Palestiniens.

Près de 3 millions de Palestiniens subissent les bouclages et les punitions collectives. Actuellement, ils sont cantonnés dans 64 zones en Cisjordanie et 3 zones à Gaza. Les 40.000 habitants de la vieille ville d'Hébron sont sous couvre-feu depuis des mois alors qu'une poignée de colons fanatiques vont et viennent à leur guise sous la protection de l'armée.

La liste des exactions commises par l'armée et les colons israéliens est interminable : 73% des ambulances du Croissant rouge ont été prises sous le feu israélien; près de 4000 bâtiments ont été touchés par des tirs d'artillerie et 809 immeubles d'habitation et maisons ont été entièrement rasés; environ 3,7 millions de m² de terres agricoles ont été détruits.

Le cœur du problème reste l'occupation et la colonisation israéliennes des territoires palestiniens. Il faut dénoncer et combattre cette occupation trentenaire qui constitue une forme brute de violence, de violation continue des droits de l'homme et d'asservissement de tout un peuple.

Il y a urgence. Ariel Sharon ne veut pas la paix. Il n'a pas été élu pour conclure un accord de paix. En témoignent notamment ses déclarations absurdes : il serait prêt à donner aux Palestiniens l'autonomie sur... 42% de la Cisjordanie ! N'a-t-il pas également déclaré : « Faire une concession douloureuse, c'est ne pas reconquérir Naplouse et Jéricho »?

L'actualité a déterré la tragédie de Sabra et Chatila. Un des éléments qui a permis en 1982 le massacre de 3.000 réfugiés palestiniens par les milices chrétiennes libanaises sous la supervision des forces israéliennes a été le sentiment anti-palestinien qui dominait la classe politique israélienne de l'époque. Tout Palestinien était un terroriste qu'il fallait éliminer.

Aujourd'hui, on peut s'inquiéter de l'émergence de discours résolument racistes qui préparent le terrain aux dérives les plus effarantes. Un exemple emblématique en est la déclaration du Président de l'Etat hébreu, Moshé Katzav, à propos des Palestiniens : « Il existe une immense fracture entre nous [les Juifs] et nos ennemis, pas seulement en ce qui concerne les capacités mais aussi sur le plan de la morale, de la culture, du caractère sacré de la vie et de la conscience... ».

Le risque serait une prochaine offensive israélienne et une réoccupation totale des territoires ou l'annexion de larges franges de ces territoires. Peut-on imaginer pire scénario ?

Dans un tel contexte, la communauté internationale a le choix entre assister passivement à la destruction progressive de la société palestinienne ou assumer son rôle activement.

L'intervention de la communauté internationale est indispensable et urgente au regard du respect du droit humanitaire (charte des droits de l'homme, 4^e convention de Genève) que viole l'Etat d'Israël, lorsqu'il impose des punitions collectives à des villes entières ou empêche l'acheminement des services de secours ou de l'aide humanitaire. La responsabilité de la communauté internationale est encore engagée devant l'apartheid qui frappe les Palestiniens des territoires occupés.

2. POSITION POLITIQUE

Tout doit pouvoir être entrepris et risqué pour éviter de nouveaux massacres et déplacements forcés de populations.

La seule solution est politique et se fonde sur le droit et la justice : le droit parce qu'il n'y a pas d'autre alternative pour l'instauration d'une paix fondée sur le strict respect et l'application de toutes les résolutions des Nations Unies relatives au conflit israélo-palestinien; la justice parce que chacun des deux peuples, israélien et palestinien, a un droit égal à exister et à vivre en sécurité dans son Etat. Rien ne justifierait que l'on n'accorde aux Palestiniens qu'une partie de leurs droits et non leur intégralité.

La paix fondée sur l'application des résolutions des Nations Unies relatives au conflit israélo-palestinien implique :

1/ L'existence d'un Etat palestinien indépendant, souverain sur l'ensemble des territoires occupés en 1967 (passage sécurisé entre Cisjordanie et Gaza, gestion propre de l'eau, etc...);

2/ Jérusalem-Est comme capitale de l'Etat palestinien et une solution juste quant au contrôle des Lieux Saints de la Vieille ville;

3/ Le démantèlement complet des colonies juives en Cisjordanie et à Gaza.

4/ Le droit au retour des réfugiés palestiniens des guerres de 1948 et de 1967 et une indemnisation pour leurs biens expropriés;

5/ La reconnaissance par les Palestiniens de l'existence de l'Etat israélien et de son droit à vivre en sécurité.

La force civile internationale de protection du peuple palestinien a pour première revendication l'envoi, par la communauté internationale, d'une force de protection internationale mandatée par l'ONU dans les territoires palestiniens occupés. Par ailleurs, elle porte également d'autres revendications :

- ❑ L'Union Européenne doit reconnaître dans les plus brefs délais l'Etat palestinien;
- ❑ Les accords d'association entre l'Union Européenne et Israël doivent être respectés. Ainsi, les produits venant des colonies israéliennes doivent être interdits à l'importation en Europe. Tant qu'Israël persiste à exporter ces produits sous label israélien, l'accord d'association doit être suspendu;
- ❑ L'aéroport de Gaza – financé par l'Union Européenne – doit être rouvert ;
- ❑ l'Union Européenne, en accord avec son propre code de conduite avec les pays en conflit, doit inviter ses Etats membres à mettre fin à l'envoi d'armes vers Israël ainsi qu'à l'importation d'armes israéliennes ;
- ❑ l'Union Européenne doit contribuer sans retard à la mise sur pied d'une force des Nations Unies pour la protection des populations civiles palestiniennes à déployer le long de la Ligne verte (frontière de 1967) et doit s'engager plus fermement afin d'empêcher les exactions quotidiennes à l'encontre des populations de Gaza et de Cisjordanie.

Enfin, il faut continuer à croire en l'émergence d'une nouvelle force politique israélienne qui naîtra de la prise de conscience des Israéliens de la nécessité d'abandonner l'occupation. Tout doit donc être également entrepris pour encourager la reconstitution de liens entre les camps de la paix israélien et palestinien. C'est par cette voie qu'aboutira un jour la reconnaissance mutuelle des deux peuples, tout deux en quête d'une même liberté.

3. UNE FORCE CIVILE INTERNATIONALE DE PROTECTION DU PEUPLE PALESTINIEN

Depuis le début de la deuxième Intifada, les Palestiniens et l'Autorité nationale palestinienne réclament la protection de la communauté internationale contre les agressions commises par l'armée et les colons israéliens.

La communauté internationale se dérobe devant ses obligations et répond que le déploiement d'observateurs ou d'une force de protection de l'ONU n'est envisageable qu'avec l'accord de l'Etat d'Israël. Cet argument n'a aucun fondement en regard du droit international. Il s'agirait, pour protéger une population, de demander l'accord de la puissance occupante qui le décime.

L'absence d'engagement de nos dirigeants doit nous amener, nous, société civile internationale, à prendre nos responsabilités. Nous, citoyens du monde, devons agir pour que cessent l'isolement et l'oppression d'un peuple : le peuple palestinien.

La lutte pour l'indépendance des Palestiniens se fonde sur les valeurs de liberté et d'égalité qui ont sous-tendu le combat contre l'apartheid en Afrique du Sud et celui de tous les peuples colonisés. Il s'agit d'une lutte pour le respect d'un peuple à disposer de lui-même selon les règles du Droit international avec le soutien de la solidarité internationale.

Des composantes de la société civile internationale ont décidé de prendre leurs responsabilités. Partout dans le monde, des ONG, des associations, des mouvements politiques, toutes tendances confondues, se mobilisent, envoient des missions dans les territoires palestiniens occupés, informent leurs concitoyens sur la réalité du conflit israélo-palestinien et agissent ainsi concrètement pour le respect et l'application de la légalité internationale.

C'est à l'appel d'organisations de la société civile palestinienne qu'une campagne internationale de protection civile du peuple palestinien débutera en octobre 2001. Cette campagne vise à structurer et à rendre plus efficace la solidarité internationale avec le peuple palestinien. ECCP y participe par l'organisation et la coordination d'une série de missions civiles de protection de la population dans les territoires palestiniens occupés. La campagne est menée en collaboration étroite avec le réseau de coordination des ONG palestiniennes (PNGO) et des ONG israéliennes opposées à l'occupation et à la colonisation de la Palestine.

4. OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE DE PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE

Les objectifs des missions civiles de protection du peuple palestinien sont :

- ❑ de dissuader, par leur présence, les agressions de l'armée et des colons israéliens contre les Palestiniens;
- ❑ d'envoyer un signal politique à la communauté internationale et au gouvernement israélien et d'exiger le déploiement d'une véritable force de protection internationale, et avant tout, l'application des résolutions des Nations Unies et la fin de l'occupation israélienne;
- ❑ d'exprimer leur solidarité concrète avec le peuple palestinien et avec ceux qui, en Israël, militent pour une paix juste et durable entre les deux peuples.

L'objectif central de la campagne est bien d'assurer une forme de protection au peuple palestinien à travers les actions suivantes :

- ❑ envoyer le plus grand nombre possible de délégations et de personnalités européennes dans les territoires occupés;
- ❑ assurer l'efficacité et la visibilité de ces missions;
- ❑ soutenir moralement les Palestiniens, par exemple en cassant leur isolement, en étant témoin et en les aidant à franchir les points de contrôle;
- ❑ témoigner au retour et contribuer à un intense travail d'information de l'opinion publique et de pression sur les responsables politiques dans les pays de départ des missions;
- ❑ participer à des manifestations pacifiques.

Entre Noël et Nouvel An, un rassemblement général de plusieurs milliers de personnes à Jérusalem-Est ou à Bethléem ponctuera l'opération.

5. ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE

Les missions se feront en coordination avec les partenaires palestiniens et israéliens sur place et dans le respect inconditionnel des règles définies dans un code de bonne conduite (voir 6).

5.1. Missions à long terme et à court terme

Des volontaires d'ONG européennes séjournent dans les territoires occupés pour des périodes de plusieurs mois. Leurs missions sont multiples :

- observations régulières aux abords de colonies ou de points de contrôle;
- travail de coordination de la campagne au sein des ONG palestiniennes;
- présence continue dans certains villages palestiniens, particulièrement touchés par les agressions de l'armée et des colons;
- etc...

Le point central de la campagne est l'envoi de missions à court terme (3 jours minimum) qui réaliseront un programme d'activités fixé par les coordinateurs (chaque participant est libre de ne pas participer à une activité s'il la juge risquée mais il s'engage à ne pas prendre d'initiatives isolées) :

- observations ponctuelles aux abords de colonies ou de points de contrôle;
- assistance à des agriculteurs palestiniens lors de la récolte des olives (période cruciale durant laquelle l'armée ou les colons multiplient leurs exactions pour empêcher les Palestiniens d'accéder à une ressource essentielle pour leur subsistance);
- manifestations pacifiques, interpositions aux check points, etc...
- rencontres avec des associations de femmes, de travailleurs, de jeunes, des représentants politiques, des personnalités, visites de camps de réfugiés, etc...

Les délégations arrivantes et partantes se succéderont régulièrement afin d'assurer la continuité de l'opération.

5.2. Composition des délégations

Les missions civiles de protection du peuple palestinien sont largement ouvertes aux mondes associatif, culturel, syndical, politique, universitaire, etc...

Elles doivent être composées au minimum d'une dizaine de participants.

Des délégations composées de représentants d'une profession seront également mises en place. L'objectif plus particulier de ces délégations composées de professionnels (architectes, médecins, juristes, artistes, syndicalistes,...) est d'analyser la situation dans les territoires de leur point de vue de spécialistes et en privilégiant des rencontres avec leurs collègues palestiniens.

Quiconque le souhaite peut contacter un des partenaires européens de la campagne qui le guidera dans sa démarche.

5.3. Coordination et partenariat

Les coordinateurs (Palestine) : Umbrella of the Grassroots International Protection for Palestinian comprenant : the Palestinian Network of NGOs (PNGO), YMCA, Palestinian Council for Justice and Peace, Legislative Council Members (Hanan Ashrawi, etc...), Sabeel, the Palestinian General Union for Charitable Society.

Les partenaires (Israël, Europe) : Alternative Information Center, Rapprochement, Femmes en noir, Missions italiennes, Missions civiles françaises, Association française de jumelage avec les camps de réfugiés, plate-forme des ONG hollandaises (ICCO, Cordaid, IKV, Pax Christi, Novib, MDO), ECCP¹ (ABP², AFPS³, Plateforme espagnole, norvégienne, danoise, ...etc).

Les très nombreuses missions qui se sont déjà rendues dans les territoires occupés présentent une grande diversité dans le type de mandats politiques et d'activités réalisées sur le terrain (opérations

¹ European Co-ordinating Committee of NGOs on the Question of Palestine

² Association Belgo-Palestinienne

³ Association France Palestine Solidarité

humanitaires, actions d'interposition, missions d'observation, rencontres artistiques, etc.) Cette diversité est positive et doit être encouragée.

Toutefois, notre ambition étant de parvenir à ce qu'un grand nombre de missions puisse établir une protection efficace du peuple palestinien, une forte coordination et une certaine standardisation des actions menées dans le cadre de la campagne sont indispensables.

C'est pourquoi les coordinateurs de la campagne de protection du peuple palestinien proposeront aux délégations un programme d'activités directement lié à l'objectif de protection du peuple palestinien qui devra être respecté. Parallèlement, les délégations seront libres de développer leurs propres initiatives, en informant la coordination afin d'assurer la cohérence et l'efficacité de la campagne (exemple : manifestation devant la Maison d'Orient, rencontres culturelles).

La coordination a pour missions de :

- coordonner l'enchaînement des missions;
- tenir un agenda des diverses activités de la campagne tout comme de celles à l'initiative de toutes les délégations;
- proposer une unité visuelle pour la campagne (logo, T-shirt, pins, etc...)
- résoudre tous les problèmes pratiques et politiques qui se poseront.

Les partenaires de la campagne sont eux aussi responsables de la coordination de la campagne. Cette coordination s'effectue au niveau de chaque pays :

- en s'assurant qu'une délégation est informée de toutes les autres initiatives de même nature dans son pays (éviter que deux délégations d'un même pays arrivent en même temps à l'insu l'une de l'autre!);
- en composant les délégations (recrutement des participants aux missions);
- en organisant des séances d'information publiques et de préparation des participants aux missions;
- etc...

ECCP centralise toute l'information au niveau européen.

Nos partenaires israéliens de l'Alternative Information Center (AIC) organisent plus spécifiquement les rencontres prévues du côté israélien.

5.4. Information et évaluation continue de la campagne :

Toutes l'information relative à la campagne sera disponible sur un site web. Le site sera entièrement opérationnel le 1^{er} novembre 2001. Y seront notamment disponibles les rapports d'observation des diverses délégations, les activités de suivi de la campagne développées à travers l'Europe, l'évaluation des impacts de la campagne mais aussi celles des délégations elles-mêmes.

Au fil du temps, cette information permettra à la coordination et à ses partenaires d'améliorer le fonctionnement de la force civile internationale de protection mais elle permettra également aux délégations et à leurs membres de mieux préparer leur séjour.

Les délégations renvoient leur évaluation de l'organisation de leur séjour ainsi que de la pertinence des actions proposées. Un formulaire sera prévu à cet effet.

6. LES RESPONSABILITÉS ET LE CODE DE BONNE CONDUITE

Les coordinateurs sont responsables de la bonne coordination des missions qui composent la force civile internationale de protection du peuple palestinien (voir 5.3.). Ils sont responsables de la gestion

de tous les problèmes pratiques (logement, transport, imprévus, etc...) et politiques (changements de situation sur le terrain, gestion des « relations » avec l'armée israélienne, etc...) qui peuvent survenir.

Les coordinateurs et leurs partenaires garantissent que tout sera mis en œuvre pour garantir les meilleures conditions de sécurité aux participants de la campagne.

Les partenaires dont la principale tâche est de composer (recrutement) les délégations assument plusieurs responsabilités :

- ❑ Ils doivent veiller à la cohésion au sein des délégations;
- ❑ Ils doivent assurer la préparation des participants à la mission (des séances d'information et de formation sérieuses seront organisées pour chaque délégation dans le pays d'origine de la mission);
- ❑ Chaque délégation leur renvoie son évaluation de l'organisation du séjour et de la pertinence des actions menées (formulaire ad hoc);
- ❑ Les délégations doivent accepter l'autorité des coordinateurs sur place, ceci afin de garantir la sécurité de tous. (Exemple : si les coordinateurs décident d'annuler une manifestation ou une visite, il faut l'admettre et ne pas insister pour la faire quand même);
- ❑ Un responsable – porte parole doit être désigné pour chaque délégation;
- ❑ Les délégations adhèrent à l'appel (voir 7) qui retrace les grandes lignes politiques de la campagne de protection du peuple palestinien. Cet appel délimite strictement, dans le cadre de la campagne, le contenu des communications aux médias. (Exemple : l'appel indique que la solution du conflit est politique et se fonde sur l'application des résolutions des Nations Unies. Une délégation prenant part à la campagne ne peut en aucun cas sortir de ce cadre, par exemple, en remettant en cause l'existence de l'Etat d'Israël dans une conférence publique ou dans un quelconque média).

Chacun des **participants** de la campagne adhère également aux principes et objectifs de l'appel (voir 7) et au code de bonne conduite suivant qui préconise que :

- ❑ Chaque participant se met au service de la cause et non l'inverse;
- ❑ Il respecte la démarche exclusivement pacifique de la force de protection;
- ❑ Il respecte le programme prévu pour la délégation (Exemple : si une rencontre est prévue avec un dirigeant de l'OLP ou avec un représentant du camp de la paix israélien, aucun participant n'a le droit de la remettre en question pour des motifs d'analyse ou de convenance personnelles);
- ❑ Il ne fera rien qui puisse mettre en danger les populations locales (Exemple : ne pas provoquer de tensions inutiles avec l'armée israélienne parce que, par la suite, ce sont les populations locales palestiniennes qui en feront les frais) ou les membres de la délégation;
- ❑ Il évitera toute forme de provocation à l'égard de l'armée et des colons israéliens;
- ❑ Il collaborera à la réalisation des activités déjà prévues;
- ❑ Il acceptera de rencontrer toutes les composantes de la société palestinienne (population, ONG, les divers courants politiques, l'Autorité palestinienne) et les associations israéliennes (juives et arabes) qui sont des partenaires de la campagne;
- ❑ Il s'engage à user de l'expérience acquise une fois de retour dans le pays d'origine de la mission : témoigner lors de conférences, informer la presse, interpellier des parlementaires et des autorités publiques nationales et européennes, envoyer un message à l'ONU, ...

7. APPEL - SYNTHÈSE

1. Le véritable obstacle à la paix entre Israéliens et Palestiniens est l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens depuis plus de trente ans, accompagnée de leur colonisation, ce qui constitue une forme brutale de violence, de violation continue des droits de l'homme et d'asservissement d'un peuple.
2. La seule solution est politique et se fonde sur le droit et la justice : le droit parce qu'il n'y a pas d'autre alternative pour l'instauration d'une paix fondée sur le strict respect et l'application de toutes les résolutions des Nations Unies relatives au conflit israélo-palestinien ; la justice parce que Palestiniens et Israéliens ont le droit de vivre en sécurité dans leur Etat.
3. La répression actuelle de la deuxième Intifada est devenue une guerre implacable menée par l'État d'Israël contre le peuple palestinien, assortie de violations graves de la Quatrième convention de Genève. Rien n'est épargné pour écraser la résistance du peuple palestinien : plus de 600 morts, environ 20.000 blessés, bouclages et couvre-feux dans les villes et villages, bombardements d'avions F-16, destruction de maisons, dévastation de champs, assassinats, torture et emprisonnement – y compris d'enfants.
4. L'élection, en février dernier, d'Ariel Sharon à la tête d'un gouvernement marqué fortement par l'influence de l'extrême droite a fini de ruiner les espoirs d'un retour à la table des négociations permettant d'aboutir à une paix juste et durable entre les deux peuples. Les discours extrémistes et racistes de nombreux hommes politiques israéliens préparent le terrain aux dérives les plus inquiétantes et à un risque d'invasion des zones autonomes palestiniennes.
5. La communauté internationale, par son silence, et l'Europe en particulier par son attitude d'«équidistance» à l'égard des deux parties, restent passives devant le risque d'anéantissement progressif du peuple palestinien. L'absence d'engagement de nos dirigeants et le refus des Nations Unies d'envoyer une force de protection des populations civiles palestiniennes, doivent amener la société civile internationale à prendre ses responsabilités. Nous, citoyens du monde, devons agir pour que cessent l'isolement et l'oppression d'un peuple : le peuple palestinien.
6. La lutte pour l'indépendance des Palestiniens se fonde sur les valeurs de liberté et d'égalité qui ont porté le combat contre l'apartheid en Afrique du Sud et celui de tous les peuples colonisés. Il s'agit d'une lutte pour le respect d'un peuple à disposer de lui-même selon les règles du Droit international avec le soutien de la solidarité internationale.
7. Des composantes de la société civile internationale ont décidé de prendre leurs responsabilités. Partout dans le monde, des ONG, des associations, des mouvements politiques, toutes tendances confondues, se mobilisent et envoient des missions dans les territoires palestiniens occupés, informent leurs concitoyens sur la réalité du conflit israélo-palestinien et agissent ainsi concrètement pour le respect et l'application de la légalité internationale.
8. A l'appel d'organisations de la société civile palestinienne, une campagne internationale de protection civile du peuple palestinien débutera en octobre 2001. ECCP y participe en organisant et coordonnant l'envoi d'une série de missions civiles de protection dans les territoires palestiniens occupés. La campagne est menée en étroite collaboration avec le réseau de coordination des ONG palestiniennes (PNGO) et des ONG du camp de la paix israélien.
9. Les objectifs pacifiques des missions civiles de protection du peuple palestinien sont d'envoyer un signal politique à la communauté internationale et au gouvernement israélien pour l'application des résolutions des Nations Unies et la fin de l'occupation israélienne, d'exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien et avec le camp de la paix israélien et de dissuader, par leur présence, les agressions de l'armée et des colons israéliens contre les Palestiniens.

10. Les missions civiles de protection du peuple palestinien sont largement ouvertes aux mondes associatif, culturel, syndical, politique, universitaire, etc... Elles apporteront leur soutien à la population civile palestinienne, en manifestant pacifiquement et en témoignant de ce qu'elles auront observé durant leur séjour dans les territoires occupés. Plusieurs moments forts ponctueront la campagne, comme la constitution d'une chaîne humaine ou un rassemblement général entre Noël et Nouvel An. Les missions se feront en coordination avec nos partenaires palestiniens et israéliens sur place et dans le respect inconditionnel des règles définies dans un code de bonne conduite (pas de provocations, pacifisme, désignation d'un responsable et porte-parole de chaque délégation, discours en parfaite cohérence avec l'ensemble des articles de cette motion lors des communications aux médias, etc...).
11. Les organisateurs de la campagne et leurs partenaires garantissent de leur côté que tout sera mis en œuvre pour garantir les meilleures conditions de sécurité aux participants de la campagne. Chaque mission fera l'objet de réunions préparatoires sérieuses.

Que chacun soit déjà remercié d'apporter son concours à la réussite de cette opération de solidarité internationale en faveur du peuple palestinien.